

**Réf :** FFPRAP

**Durée :** 14 jours  
98 heures

Réparties sur 3 semaines  
non consécutives  
4j + 5j + 5j

A rajouter :  
3j de travail d'intersession  
en entreprise

**Contact :**

**Florence OUMGHAR**  
02.54.96.02.60  
contact@cdo-formation.fr

**CDO Formation**  
4, rue du couvent  
**Millançay**  
41200 ROMORANTIN

☎ 02.54.96.02.60  
[www.cdo-formation.fr](http://www.cdo-formation.fr)



## Accessibilité :

Pour une identification  
des besoins, merci de  
contacter le référent  
pédagogique

Un conseil dans le choix  
d'une formation !  
Contactez notre conseiller:

**Ahmed OUMGHAR**  
06.30.82.18.84  
a.oumghar@cdo-formation.fr

## OBJECTIFS DU MODULE

- ☒ Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans un établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- ☒ Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- ☒ Concevoir et animer une formation-action du personnel du milieu sanitaire et social à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- ☒ Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de soi

## PUBLIC

- ☒ Salariés d'entreprises ou formateurs d'organismes de formation ou formateurs indépendants souhaitant devenir formateur à la prévention des risques liés à l'activité physique pour le secteur Sanitaire et médico-social.

## PRE-REQUIS

- ☒ Valider en ligne sur le site de l'INRS le module « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels », (@01001) ou une formation équivalente du réseau prévention ».
- ☒ Participation du directeur à la journée d'information/Formation « **Assurer les conditions de réussite d'une formation-action PRAP** » ou équivalent

## PROGRAMME DE FORMATION

- ☒ Connaître les enjeux humains, réglementaires et économiques de la prévention
- ☒ Les acteurs internes et externes de la prévention
- ☒ Le projet PRAP intégré à la démarche, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- ☒ Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- ☒ Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- ☒ Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux,
- ☒ Environnementaux et physiques.
- ☒ Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- ☒ Analyse des déterminants de l'activité physique.
- ☒ Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- ☒ L'argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité,
- ☒ Les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement
- ☒ L'analyse d'une situation d'accompagnement
- ☒ Le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement
- ☒ La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité.
- ☒ Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « PRAP 2S ou IBC »

## METHODES PEDAGOGIQUES

- ☒ Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.
- ☒ L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par CDO FORMATION, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

## EVALUATION

- ☒ CERTIFICAT Formateur PRAP 2S option ALM, sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation.
- ☒ Le certificat de Formateur PRAP 2S délivré au stagiaire, est valable 36 mois. Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire MAC Formateur PRAP 2S